

**SUPPLÉMENT N°6 au
N° 203 NOVEMBRE 2008
SOMMAIRE**

P. 2 - 4 SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

**Élections professionnelles
Mardi 2 décembre 2008**



SNES-FSU
Syndicat National des
Enseignements de
Second degré



SNEP-FSU
Syndicat National de
l'Éducation Physique



SNUIEP-FSU
Syndicat National Unitaire
de l'Enseignement
Professionnel



SNUipp-FSU
Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, des
Professeurs d'école
et des PEGC



FSU
Fédération
Syndicale
Unitaire

ASSISTANTS D'ÉDUCATION MI-SE ASSISTANTS PÉDAGOGIQUES

UN VOTE QUI FAIT SENS

Le scrutin du 2 décembre 2008 sera un moment important dans l'activité professionnelle de chacun des personnels titulaires de l'académie appelés à élire leurs représentants, comme tous les trois ans. Fait nouveau cette année, **la FSU a obtenu la création de commissions consultatives paritaires (CCP) pour les agents non titulaires de l'État.** Le 2 décembre prochain, vous allez donc pouvoir voter pour désigner celles et ceux qui vous représenteront dans ces commissions, devant le recteur.

Dans notre académie, tristement rivée à sa position de lanterne rouge métropolitaine en termes d'encadrement des élèves, où l'institution demande toujours plus à des personnels toujours plus précaires, semble-t-il à la plus grande satisfaction du recteur et du ministre, cette échéance prend un relief tout particulier.

Par ailleurs, à l'heure où l'actualité économique et sociale bruit d'une crise financière qui remet en cause tous les dogmes budgétaires libéraux auxquels le gouvernement persiste à vouloir sacrifier l'Éducation nationale, il faudra saisir l'occasion d'adresser à l'État-employeur un message sans ambiguïté. Pour exiger un service public d'éducation véritablement ambitieux pour la jeunesse, pour obtenir un plus grand respect pour nos missions et nos personnes, **le seul vote qui fait sens, c'est le vote SNES-SNEP-SNUIEP-SNUIPP.**



Les syndicats de la FSU dans l'action : manifestation nationale le 18 mai 2008

Qu'est-ce que la FSU ?

La FSU est une fédération de syndicats nationaux. Elle rassemble 24 syndicats regroupant les personnels intervenant dans les champs de l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche, la Culture, la Formation, l'Insertion et plus généralement dans les trois fonctions publiques. Elle est la première fédération de la fonction publique de l'État.

ÉLISEZ DES REPRÉSENTANTS AU SERVICE DE TOUS

Depuis ses origines et progressivement, le paritarisme pratiqué par les élus SNES, SNUIPP, SNEP et SNUEP, a pu imposer dans l'éducation nationale **des droits collectifs et l'obligation pour l'administration d'offrir aux personnels des moyens de contrôle** garantissant contre l'arbitraire et les inégalités de traitement. Cette pratique du paritarisme, en lien avec l'ensemble de l'activité syndicale à tous les niveaux, a

fait historiquement des syndicats de la FSU, première fédération syndicale de l'Éducation nationale, les porteurs **des revendications dans lesquelles la majorité des salariés du système éducatif se reconnaissent.**

En votant pour les syndicats de la FSU, donnez-vous des représentants qui porteront ces revendications communes et se mettront au service de tous.



RECRUTEMENT : EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ ET L'INIQUITÉ

Aujourd'hui, plus de 800000 étudiants sont salariés. **Recruter des étudiants surveillants pour les collèges et les lycées** permettrait aux jeunes de financer leurs études, à de futurs enseignants d'entrer en contact avec le monde du travail et/ou leur futur environnement professionnel. C'est pour cela que **les syndicats de la FSU ont toujours défendu la mise en place d'un statut d'étudiants surveillants** correspondant à un statut amélioré de « maître d'internat - surveillant d'externat » (MI-SE).

Par ailleurs, **ce sont près de 15000 personnes, tous statuts confondus, qui exercent auprès des élèves en situation de handicap** une mission essentielle, celle d'auxiliaire de vie scolaire. Elles permettent à ces milliers de jeunes de suivre une scolarité en milieu ordinaire, en les accompagnant dans leur accès à l'autonomie, et connaissent des conditions d'emploi précaires, qui ne sont pas acceptables !

Enfin, **nombre d'assistants d'éducation, d'assistants pédagogiques, ne sont pas, ou ne sont plus, étudiants.**

Les missions que ces personnels assument révèlent des besoins qui pourraient être autant de **perspectives d'avenir** pour peu que l'institution s'en donne les moyens :

- en créant **de nouveaux emplois statutaires** correspondant aux besoins des écoles et des établissements comme par exemple l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- en proposant à ceux qui ne veulent pas rester dans l'éducation nationale, plus largement dans le secteur public, **une formation professionnelle pendant laquelle ils pourront rester en poste** ;
- en permettant à chacun et chacune d'avoir véritablement accès à un parcours de **validation des acquis de l'expérience (VAE).**

DROITS COLLECTIFS : EN FINIR AVEC L'ARBITRAIRE

Par la nature de leur recrutement, à l'échelon local, par la nature de leur relation à leur employeur, contractuelle, les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, sont assujettis à toutes sortes d'arbitraires. Cette vulnérabilité est aggravée par leur isolement relatif : qu'il s'agisse de la définition du champ de leurs missions, de leur charge de travail, de leurs horaires, de leurs conditions d'exercice, **ils sont fréquemment l'objet de pressions et d'abus.**

À l'isolement, à l'arbitraire, aux effets de l'éparpillement d'une catégorie de personnels dans des situations et des établissements extrêmement divers, les syndicats de la FSU entendent répondre en tissant **des solidarités entre personnels d'une même catégorie, et entre tous les personnels.** Les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, constituent **des catégories encore relativement nouvelles, pour lesquelles il est urgent de conquérir de nouveaux droits collectifs.** C'est dans cette optique que la FSU a réclamé et obtenu la

possibilité pour ces personnels d'élire leurs représentants face à l'administration : dès que la CPC sera élue, le rapport de force sera conduit pour que ses compétences soient élargies, pour que les assistants d'éducation et les assistants pédagogique puissent enfin demander à exercer ensemble un droit de regard sur ce qui les concerne collectivement :

- **recrutement**, pour en finir avec les dérives du recrutement local ;
 - **conditions de travail**, pour en finir avec les abus ;
- et pour revendiquer de nouveaux droits en termes de **mobilité** (à quand un droit à la mutation ?), de **protection sociale, d'accès à la formation...**

Les syndicats **de la FSU ont historiquement prouvé leur capacité à rassembler** les personnels autour de revendications partagées par tous, et à remporter des victoires pour tous. Voter SNES, SNEP, SNUEP et SNUIPP **c'est se donner un puissant levier revendicatif** face à son employeur.

ÉLISEZ DES REPRÉSENTANTS AU SERVICE DE CHACUN

Voter SNES, SNUIPP, SNEP et SNUEP-FSU, c'est aussi se donner des représentants qui sauront assurer le suivi de chaque situation individuelle, et interpeller

l'autorité rectorale sur les problèmes personnels en s'appuyant sur une pratique et une expérience syndicales qui ont déjà fait leur preuve.

UNE ÉCOUTE, UNE AIDE, UN SUIVI INDIVIDUALISÉS

Puisque la spécificité des assistants d'éducation et des assistants pédagogiques, réside largement dans la **diversité de leurs situations particulières**, ils ont besoin, face à l'administration, d'élus à même de les

informer et de les conseiller individuellement, comme le font les commissaires paritaires du SNES, du SNEP, du SNUEP et du SNUIPP à l'attention de leurs mandants titulaires : enseignants, CPE, Co-Psy.

FORMÉS, COMPÉTENTS, COMBATIFS : LA « MARQUE » DES ÉLUS FSU

Dans toutes les catégories de l'Éducation nationale, les élus FSU, par leur connaissance fine de la réglementation, par leur maîtrise des dossiers, par leur combativité, par leur disponibilité et leur dévouement, ont fait la démonstration de leur efficacité dans la défense et l'information des collègues.

Les représentants des assistants d'éducation, des assistants pédagogiques s'appuieront sur le réseau militant des syndicats de la FSU (le plus dense dans le

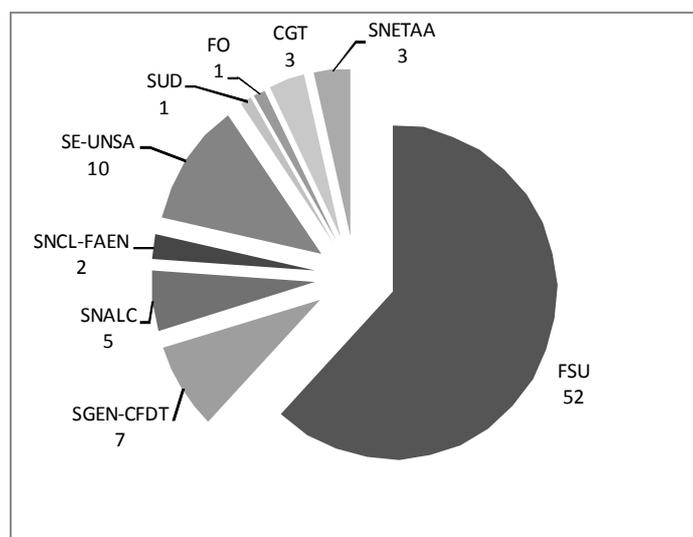
paysage syndical français, de l'échelle de l'école ou de l'établissement au niveau national) et sur l'expérience avérée du SNES, du SNEP, du SNUEP, du SNUIPP.

Ils appliqueront les modes de fonctionnement et les principes (attachement à l'équité de traitement, transparence des opérations, défense de chacun dans le respect des droits des autres...) **qui ont valu à ces organisations une position majoritaire dans toutes les CAPA du premier et du second degré.**

LES SYNDICATS DE LA PROFESSION

À l'occasion des élections professionnelles de 2005 (qui ne concernaient que les seuls titulaires), **la FSU à travers ses syndicats**, le SNES, le SNEP, SNUEP et le SNUipp, obtenait **52 sièges en CAPA sur 84 possibles**, soit près de **62% des sièges**. **Majoritaire dans toutes les CAPA d'enseignants du 1er et du 2nd degré** (à l'exception de la CAPA des PLP), des CPE et des Co-Psy, elle est **la seule organisation syndicale** à proposer par ses syndicats au suffrage des collègues titulaires et non titulaires des listes dans **toutes les académies**, pour **toutes les CAP**, nationales ou académiques, et pour **toutes les CCP**.

Les syndicats de la FSU constituent **une exception dans le paysage syndical national** : alors que les autres secteurs d'activité subissent les conséquences de **la division syndicale**, l'État-employeur a face à lui, à chaque fois que les intérêts matériels et moraux de la profession sont en jeu, **un interlocuteur représentatif des personnels titulaires et non titulaires** avec lequel il ne peut pas ne pas compter. En effet, **l'histoire de la profession**, de ses mobilisations, de ses victoires, est indissociable de **celle des syndicats de la FSU**, au cœur de tous les conflits sociaux, de tous les rapports de force auxquels les personnels ont été confrontés.



À cet égard aussi, **le scrutin du 2 décembre prochain constitue un enjeu capital pour la profession**, à l'heure où en multipliant les listes concurrentes, d'autres organisations prennent la responsabilité de semer la division... Tout le contraire de ce dont **nous avons besoin pour affronter les échéances futures** ! Une profession unie, des syndicats de la FSU forts constituent notre meilleur atout.

Qui est électeur(trice) ?

Je suis titulaire surveillant d'externat, maître d'internat, assistant d'éducation (quelles que soient mes fonctions), à temps complet ou partiel, en congé de maladie, de maternité ou d'adoption, de longue maladie ou de longue durée, pour formation professionnelle ou syndicale, en congé parental.

Combien de votes ?

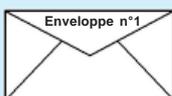
Un seul vote à la CCP académique (bulletin et enveloppes de couleur blanche).

Je vote dans mon établissement



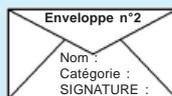
Comment ?

Insérer le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1. Cacheter.



Ne rien inscrire sur cette enveloppe.

Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2. Cacheter.



Inscrire sur l'enveloppe n°2 : nom, prénom, catégorie, établissement et signer.

Mettre l'enveloppe n°2 dans l'urne. Signer la liste d'émargement.

Mais dans quels cas dois-je voter par correspondance :

- au Rectorat ?

Si je suis affecté dans une école, en congé de longue maladie, de longue durée, de formation ou parental, le matériel de vote est fourni par le rectorat. Insérer le bulletin dans l'enveloppe n°1 (ne rien inscrire sur cette enveloppe), la glisser dans l'enveloppe n°2 en inscrivant son nom, prénom, catégorie et la signer. L'enveloppe n°2 sera glissée dans l'enveloppe n°3 pré affranchie et libellée à l'adresse du rectorat.

Si je n'ai pas reçu le matériel, je le signale au rectorat et à mon syndicat.

- dans mon établissement ?

Si je suis en stage de formation, en voyage scolaire, en congé de maternité, en congé de maladie ou ne suis pas de service ce jour-là, ou pour toute autre raison :

je me procure le matériel de vote (le bulletin et les trois enveloppes) auprès du chef d'établissement au plus tôt. Insérer le bulletin dans l'enveloppe n°1 (ne rien inscrire sur cette enveloppe), la glisser dans l'enveloppe n°2 en inscrivant son nom, prénom, catégorie, établissement et la signer.

Sur chaque enveloppe n°3, je note : "Elections Paritaires". J'envoie immédiatement mon vote à mon établissement.

Tous les votes par correspondance (rectorat ou établissement) doivent impérativement emprunter la voie postale et être arrivés avant 17h le 2 décembre.

ÉLISEZ DES REPRÉSENTANTS... RÉELLEMENT REPRÉSENTATIFS !

Les syndicats de la FSU, première fédération de l'Éducation nationale et de la Fonction publique d'État, proposent à vos suffrages des représentants au service de tous dans la défense des intérêts collectifs, et de chacun dans la défense des dossiers individuels.

Dans un scrutin « de sigles », où les organisations syndicales ne sont pas tenues de fournir des noms de candidats (ce qui explique le grand nombre de listes, présentées y compris par des

organisations très minoritaires, voire marginales, qui ignorent tout des dossiers et des personnes concernées), seuls les syndicats de la FSU sont en mesure de garantir aux assistants d'éducation, aux MI-SE et aux assistants pédagogiques, qu'ils seront représentés dans les CCP par des collègues à leur image, présents dans les établissements, exerçant sous le même statut (et les mêmes contraintes)... et qui seuls auront la légitimité requise pour parler en votre nom.



CORREA
Louis

CORREA Louis - Assistant pédagogique - Collège Henri Wallon - La Seyne sur mer - 83



GIANATI
Loïc

GIANATI Loïc - Assistant d'éducation - Collège Henri Nans - Aups - 83



LACOMARE
Valérie

LACOMARE Valérie - Assistante d'éducation - Collège Henri Wallon - La Seyne sur mer - 83



SANTI
Delphine

MIZERA Sébastien - Assistant d'éducation - Lycée du Parc Impérial - Nice - 06



SCHNEIDER
Cathy

SANTI Delphine - Assistante d'éducation - Collège La Peyroua - Le Muy - 83

SCHNEIDER Cathy - Assistante d'éducation - Lycée Beau Site - Nice - 06



SNES-FSU
Syndicat National des Enseignements de Second degré



SNEP-FSU
Syndicat National de l'Éducation Physique



SNUEP-FSU
Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel



SNUipp-FSU
Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'école et des PEGC

**Le 2 décembre,
avec le SNES, le SNEP,
le SNUEP, le SNUipp,
mon vote a du SENS !**



FSU
Fédération Syndicale Unitaire